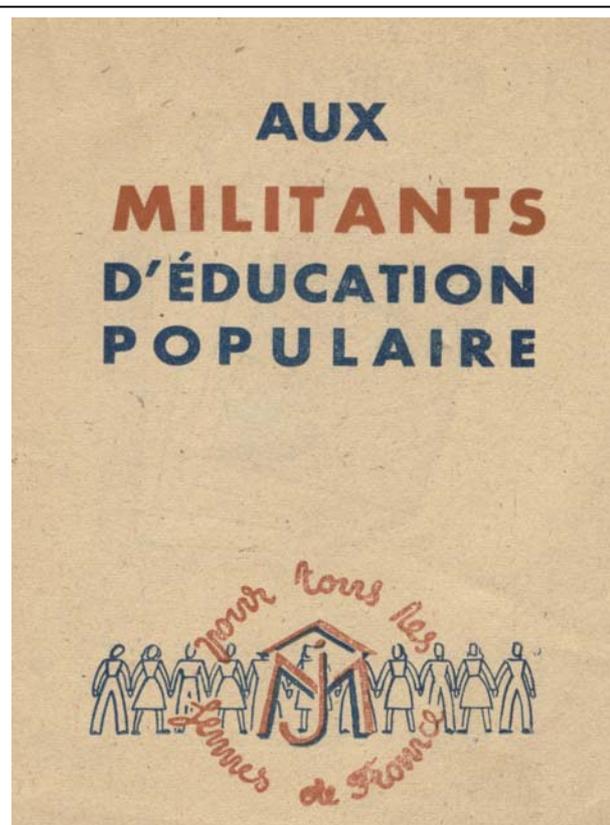


Maisons des jeunes et de la culture (MJC)

Les Maisons des jeunes et de la culture forment l'ensemble le plus caractéristique d'institutions socioculturelles nées à partir de la Seconde Guerre mondiale, au point que le langage courant a fini par désigner sous cette appellation tout équipement socioculturel. Au sens strict, une MJC ne désigne pourtant qu'une association de type loi 1901, possédant des statuts-types et affiliée à une fédération nationale ou régionale de MJC¹. Toutefois des structures connues sous un autre nom (centre socioculturel, maison pour tous...) peuvent être des MJC du point de vue statutaire. Par delà leurs évidentes différences locales, les MJC possèdent un certain nombre de traits communs : on y note généralement la présence d'un bâtiment (ou équipement), d'un ou de plusieurs animateurs dont l'un au moins porte le titre de directeur, un idéal de gestion participative par les usagers dans un cadre associatif et une philosophie éducative orientée par la perspective des loisirs culturels.



Plaquette de présentation de la revue « La Maison des jeunes » diffusée par la Fédération des maisons des jeunes, sans date [1946], Archives départementales du Val-de-Marne, 513 J 35

¹ Légalement rien n'interdit à une association sans lien avec une fédération de MJC, de porter le titre de MJC. Malgré tout, le cas est assez rare.

Premières années : 1940-1958

Les racines lointaines des MJC peuvent sans doute être identifiées dans différentes expériences françaises et étrangères de la fin du XIX^e siècle aux années 1930. Le projet de club de loisir ébauché par Léo Lagrange sous le Front populaire en synthétisait plusieurs aspects.

Toutefois, la première esquisse de maison de jeunes date du régime de Vichy. En 1940, le secrétariat général à la Jeunesse incite à la création de maisons destinées aux jeunes de moins de 25 ans, encadrées par des chefs qui furent formés pour certains dans l'école de Chamarge, près de Die. Si la volonté du régime de diffuser l'idéologie de la Révolution nationale ne fait guère de doute, on ne sait que peu de chose du fonctionnement effectif de ces maisons, dont l'effectif total devait avoisiner 350, implantées surtout dans des communes rurales². Un petit nombre de leurs responsables rejoignent à titre individuel la résistance. L'exemple le plus fameux est celui de Paul Jansen, chef de la maison de Romans sur Isère qui rejoint l'Armée secrète et entraîne une partie des jeunes de la maison dans la résistance sur le plateau du Vercors.

A la Libération, la plupart des maisons qui semblent avoir végété et décliné à partir de 1943 sont dissoutes. Quelques rares chefs et un petit nombre de maisons rejoignent les nouvelles maisons des jeunes de la Libération, dont le développement est initié par la République des Jeunes, « organisation fédérative des maisons de jeunes » fondée autour d'André Philip à Lyon, le 19 septembre 1944. Cette association compte des représentants de nombreux mouvements de jeunes et associations éducatives à son conseil d'administration mais également des membres des centrales syndicales, comme la Confédération générale du travail (CGT). Elle vise à coordonner l'action des familles spirituelles et politiques de la République restaurée en faveur de la jeunesse. Elle reçoit le soutien moral de la nouvelle direction des Mouvements de jeunesse et de l'éducation populaire créée à l'Education nationale pour Jean Guéhenno. Cet essor est vite brisé, faute d'élan à la base et faute du soutien financier de l'Etat. La Ligue de l'enseignement quitte la République des jeunes, dont elle dénonce le caractère faussement laïque, suivie par l'Action catholique de la jeunesse française (ACJF).

Ces départs, ajoutés aux multiples difficultés de fonctionnement vident la République des jeunes d'une grande part de ses objectifs initiaux. Aussi se transforme-t-elle en 1946 en Fédération française des maisons des jeunes puis en Fédération française des maisons des jeunes et de la culture (FFMJC) en janvier 1948. Elle conserve de ses origines la prétention

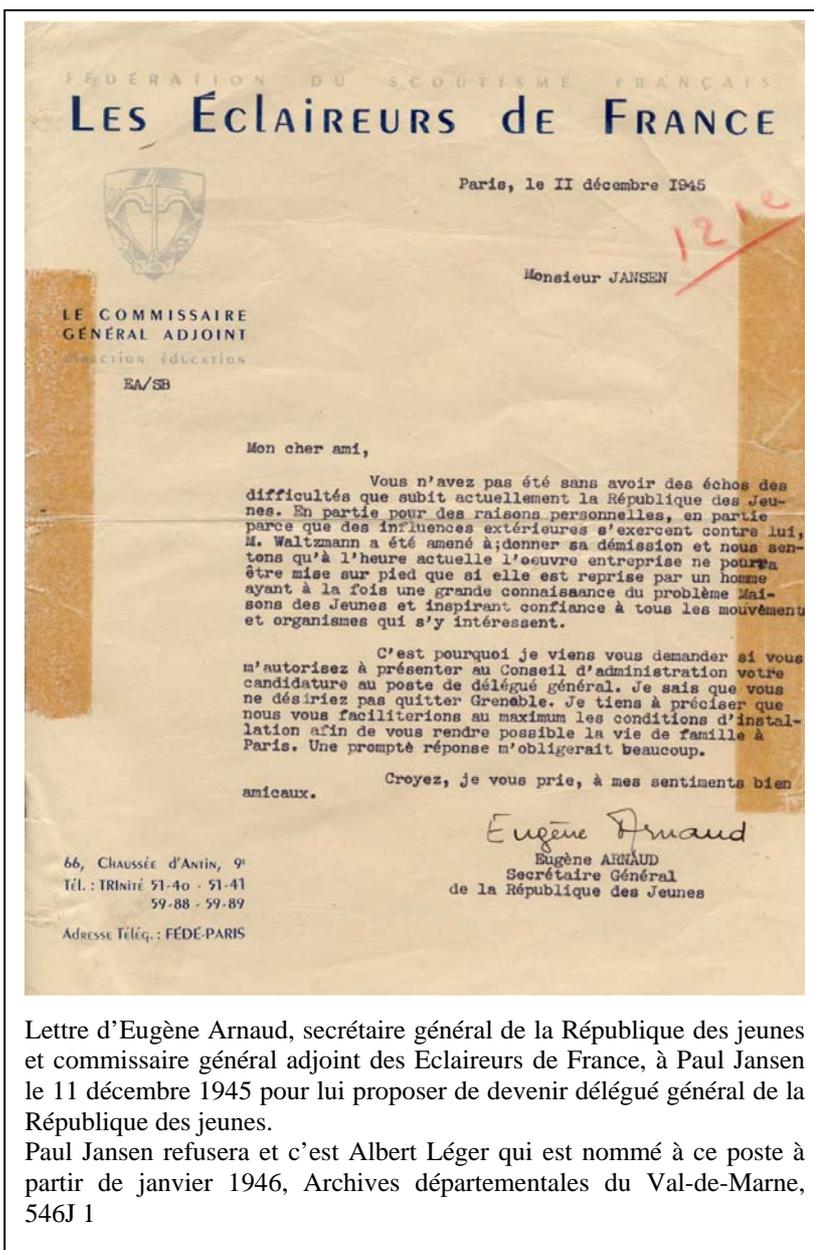
² Effectif cumulé pour l'ensemble de la période. De nombreuses maisons semblent avoir eu une existence brève. Le chiffre indiqué est d'autant plus incertain qu'il prend en compte soit des maisons soit des fédérations regroupant plusieurs maisons.

constamment réitérée jusqu'aux années 1970 de former « l'institution de base de l'éducation populaire », accentuée par la présence d'un nombre important de mouvements de jeunesse et de syndicats à son conseil d'administration. Le fait que l'Etat siège en tant que membre de droit au sein de ce même conseil à partir de 1946 renforce cette prétention. Le délégué général de la fédération, Albert Léger, est d'ailleurs détaché de la Direction des mouvements de jeunesse et de l'éducation populaire et la FFMJC reçoit la plus importante subvention destinée aux associations de jeunesse et d'éducation populaire.

Malgré tout, la FFMJC demeure indépendante de l'Etat, les représentants des MJC disposant de la majorité absolue à son conseil d'administration. Il en va de même pour les MJC dont les

statuts-types datent également de 1948 : ce sont des associations locales où siègent l'inspecteur représentant Jeunesse et Sports (et parfois les représentants d'autres ministères comme l'Agriculture) ainsi que celui du conseil municipal, mais la majorité absolue des sièges revient aux représentants élus des usagers. Les MJC tout comme leur fédération possèdent donc une organisation originale qui mêle à la fois institutionnalisation poussée et indépendance vis-à-vis des pouvoirs locaux comme nationaux. Cela explique en partie leur histoire tumultueuse jusqu'aux années 1980.

La fédération regroupe à partir de 1948 les MJC héritières des différentes expériences menées depuis 1940 et s'efforce de susciter la création de nouvelles maisons grâce à une véritable



Lettre d'Eugène Arnaud, secrétaire général de la République des jeunes et commissaire général adjoint des Eclaireurs de France, à Paul Jansen le 11 décembre 1945 pour lui proposer de devenir délégué général de la République des jeunes. Paul Jansen refusera et c'est Albert Léger qui est nommé à ce poste à partir de janvier 1946, Archives départementales du Val-de-Marne, 546J 1

administration fédérale, aux effectifs alors modestes, mais fort efficaces. Le nombre de MJC progresse, mais beaucoup moins que ce prévoyaient les plans d'expansion de la FFMJC qui tablaient sur une expansion rapide : fin 1958, on ne peut en dénombrer que 172, contre 100 en 1948. Une quarantaine d'entre elles disposent de directeurs appointés par la fédération qui comptent dès 1944 parmi les premiers salariés du secteur de l'éducation populaire, avec les pères et mères aubergistes et les instructeurs nationaux. Afin de garantir l'indépendance des directeurs et de l'association MJC locale, en particulier vis-à-vis des municipalités, ces personnels sont rémunérés par la FFMJC sur des subventions d'Etat. Ce point est important, car il contribue à rendre le dispositif institutionnel des MJC particulièrement complexe. La rémunération sur fond d'Etat explique également pourquoi les directeurs de MJC ont développé une solidarité précoce à l'échelle nationale qui tranche dans l'univers très peu structuré des animateurs.

Grand essor des années 1960

La politique de Maurice Herzog nommé fin 1958 haut commissaire à la Jeunesse et aux Sports entraîne un essor spectaculaire des MJC dans une France qui s'urbanise et attend avec impatience et méfiance l'arrivée des classes jeunes du baby-boom. Immédiatement après l'été des blousons noirs de 1959, le haut commissaire lance un appel aux maires afin qu'ils construisent des équipements pour les jeunes. Dans les mois précédents, la FFMJC avait reçu une augmentation très substantielle de ses moyens, lui permettant d'envisager une croissance et d'ouvrir en octobre 1959, la première formation de longue durée (38 semaines) de directeurs de MJC à l'Institut national de l'éducation populaire (INEP) de Marly-le-Roi. Deux lois successives d'équipement socioculturel et sportif à partir de 1961 aident les communes à construire des foyers et des maisons de jeunes. L'expérience accumulée par la FFMJC, sa professionnalisation ancienne tant sur le plan administratif qu'éducatif jointe au soutien de l'Etat, facilitent une expansion rapide. A ces atouts, il faut ajouter la conception de la « laïcité ouverte » promue par les MJC qui permet de dépasser des clivages anciens, issus des conflits entre laïques et confessionnels. Par ce biais, les MJC participent à une forme de rationalisation de la vie associative.

Leur essor spectaculaire suscite parfois les critiques d'autres fédérations d'éducation populaire qui dénoncent des visées hégémoniques. Le cap de la millième MJC est atteint au début de l'année 1969, tandis que le nombre de directeurs professionnels frise alors les 400. La fédération développe différents services dont le service Architecture qui remonte à l'après-guerre et qui conseille les maîtres d'ouvrage. Le service Culture naît en 1967 et propose des expositions et des tournées aux MJC. Le BAR (Bureau accueil rencontre) est en charge des

échanges internationaux. Les effectifs administratifs du siège fédéral dépassent alors les 40 personnes. Dix années de forte croissance ont bouleversé la vie de la FFMJC et modifié la nature de sa relation avec l'Etat.

D'une fédération à deux réseaux 1965-1977

Face au besoin croissant d'animateurs, l'Etat incite à la création du Fonds de coopération de la jeunesse et l'éducation populaire (FONJEP) en 1964. Ce fonds concerne l'éducation populaire en général mais profite dans un premier temps surtout aux MJC. Il collecte les participations des municipalités qui participent progressivement pour moitié au financement des postes de directeurs, suscitant l'inquiétude de ces derniers, majoritairement syndiqués à une CGT puissante.

Les directeurs font entendre leurs revendications au conseil d'administration de la fédération, où ils disposent d'une représentation. Le ministre de la Jeunesse et des Sports François Missoffe à partir de janvier 1966 entend rompre avec la politique de son prédécesseur qu'il juge trop favorable à une FFMJC qui serait devenue un Etat dans l'Etat. Il souhaite mener une politique d'intervention directe auprès des jeunes, qui ne s'appuierait pas sur les fédérations d'éducation populaire, en particulier avec les Mille Clubs, petits

équipements qui devaient être montés par les jeunes et gérés par eux en autonomie, sans intervention des adultes. Il accuse également les directeurs de MJC de se livrer à de la propagande communiste et limite les subventions versées à la FFMJC, provoquant de graves difficultés de trésorerie.



*Au revoir
M. Herzog
Bienvenue
M. Missoffe*

Photo A.F.P.

Bienvenue Monsieur Missoffe,

ce samedi 8 janvier devait amener certains bouleversements au sein du gouvernement surtout en ce qui concerne la jeunesse. Haut Commissariat, puis Secrétariat d'Etat, la Jeunesse et les Sports atteignent leur majorité en devenant Ministère à part entière pour la première fois. François Missoffe, ambassadeur de France à Tokyo, rentre au gouvernement qu'il avait quitté en 1963. Le Journal Officiel du 22 janvier précise ses attributions. Bien qu'elles soient définies de façon très large, elles accordent une autonomie plus grande à la Jeunesse et aux Sports. Monsieur Missoffe semble s'orienter vers un rôle d'animation et de coordination.

Au revoir Monsieur Herzog,

après sept années d'exercice, Monsieur Herzog nous quitte. Haut Commissaire en 1958, il devint Secrétaire d'Etat en 1963, gagnant une certaine autonomie vis à vis du Ministre de l'Education Nationale. A son crédit nous pouvons porter un certain nombre de réalisations :

- création du bureau permanent du Haut Comité de la Jeunesse ;
 - création de l'Office franco-allemand ;
 - création des organisations de cogestion : COGEDEP, COTRAVAUX, ATITRA, FONJEP...
 - promulgation de la loi sur les « congés cadres-jeunesse » ;
 - création du diplôme d'état de Conseiller d'Education Populaire ;
- et bien d'autres actions diverses qu'il serait trop long de citer ici, mais qui ont fait de cette période de sept ans une période de collaboration, souvent amicale entre le ministère et les associations.

Nous ne doutons pas que la même collaboration, que la même confiance s'établiront avec M. Missoffe, et nous lui présentons en tout cas, tous nos vœux de réussite.

PAS A PAS.

1

Edito du 8 janvier 1966 titré « Au revoir Monsieur Herzog, bienvenue Monsieur Missoffe » paru dans la revue Pas à Pas, éditée par la FFMJC Archives départementales du Val-de-Marne, 513 J 291, n°160, janvier 1966,

Dans un contexte de radicalisation des directeurs et de dégradation de la vie fédérale, le président André Philip donne sa démission en avril 1968. Le successeur de François Missoffe, Joseph Comiti, entend poursuivre la politique de ce dernier et assainir des MJC qu'il accuse d'avoir été politisées, au cours des mois de mai et juin 1968. Il exige le retrait des directeurs des instances fédérales et la régionalisation de la FFMJC, reprenant sur ce point des demandes internes. Devant l'opposition, il soutient l'initiative du délégué général Lucien Trichaud qui incite les MJC à rejoindre de nouvelles fédérations régionales, dont les statuts sont conformes aux exigences ministérielles.

Cette démarche qualifiée de « scission » par ses adversaires est appuyée par la majorité des délégués régionaux de la FFMJC et des figures historiques comme l'ancien président André Philip ou Robert Fareng, ancien délégué régional du Sud-Ouest à la Libération, qui avait joué un très grand rôle dans l'essor des MJC dans cette partie du territoire. En revanche, elle ne reçoit l'appui que d'une minorité du conseil d'administration. Les directeurs refusent majoritairement de quitter la FFMJC, suivant le mot d'ordre du syndicat CGT majoritaire.

Après plusieurs mois de résistance, la FFMJC s'incline fin 1969 sous la menace d'un étranglement financier et procède à la modification de ses statuts. L'organisation fédérale des MJC est modifiée : désormais celles-ci sont affiliées à une FRMJC, fédération régionale des MJC. Ces fédérations régionales sont elles-mêmes affiliées soit à la FFMJC (qui sous son nom maintenu devient une fédération de fédérations régionales), soit à l'Union des fédérations régionales (UNIREG) fondée en 1971 et qui prend la suite de l'Association des présidents de fédérations régionales (APREREG, 1969-1971).

Les deux réseaux sont d'importance inégale puisque plus des 2/3 des MJC sont « restées » membres de la FFMJC, chiffre qui frise les ¾ si l'on ne prend en compte que les MJC avec directeur permanent. Tout au long des années 1970, les deux réseaux fédéraux vont s'opposer, en particulier sur la question du rapport à l'Etat. La FFMJC est dans une posture revendicative, cherchant à revenir à ses statuts antérieurs, tandis que l'UNIREG adopte une position modérée, espérant s'attirer les faveurs de l'Etat. Mais le rapport de force entre les deux réseaux ne cesse de se dégrader au profit de la FFMJC.

Avec la régionalisation de 1970, l'Etat a imposé la disparition des services fédéraux (Architecture, Culture, Formation). La FFMJC va s'efforcer de recréer un service formation en liaison avec des universités à partir de 1972 : Paris VII puis Paris XII Créteil, Reims, et surtout Rennes où fonctionnera jusqu'en 2004 l'INFED (Institut national de formation de directeurs de MJC). L'UNIREG crée en 1975 l'Institut de formation à l'Animation (IFA) qui ne forme pas exclusivement des directeurs de MJC. Elle fonde également dans le domaine des échanges internationaux, l'association Centre d'échange culturel internationaux (CECI). Sur

le plan du fonctionnement des MJC, l'appartenance à l'un ou l'autre des réseaux a peu d'effets visibles, si ce n'est que l'UNIREG est marquée par la ruralité. L'ensemble des MJC, toutes appartenances confondues, connaissent alors des mutations importantes.

De la maison des jeunes à la maison pour tous 1965-1977

Au cours de la période de plus forte tension avec l'Etat qui a correspondu grossièrement à un immédiat avant et après mai 68 (1967-1970), les MJC ont connu de profondes transformations de leur public et de leurs fonctions. Alors que jusqu'au milieu des années soixante, leur public est très largement constitué de jeunes garçons de 17 à 23 ans, les adultes et les femmes font leur entrée à la fin de la décennie. Les enfants vont les suivre peu après et, dès les années 1972-1973, femmes et enfants constituent le public majoritaire dans la plupart des MJC. A la fin de la décennie 1970, les jeunes de 15 à 25 ans, y sont devenus très minoritaires. Prenant en compte cette évolution, certains MJC se rebaptisent Maison pour tous, appellation rendue théoriquement obligatoire pour les MJC affiliées à la FFMJC en 1975.

De plus, les activités évoluent dans un sens plus culturel, avec un intérêt particulier pour le cinéma et surtout les spectacles musicaux (chansons à texte). Les MJC forment alors un véritable réseau parallèle de salles de spectacle. A l'inverse, les activités classiques des années 1960 comme le plein-air stagnent, quand elles ne disparaissent pas, comme par exemple l'accueil des jeunes dans le foyer. Les cours (danse, musique, poterie...) prennent une importance considérable, entraînant l'apparition d'une multitude de vacataires rétribués.

L'implication pédagogique des bénévoles décline, tandis que se développe un bénévolat de gestion, dans le cadre du conseil d'administration. Dans l'après mai 68, beaucoup de MJC se transforment en lieu de critique politique et sociale et constituent souvent un foyer, si ce n'est le foyer visible de « la contestation » dans des villes moyennes, en accueillant en particulier des forums critiques ou des semaines thématiques sur les minorités, les femmes, l'écologie... Quelques conflits parfois spectaculaires avec les mairies (Paris-Mouffetard, Nice, Viry-Châtillon, Orléans) entraînent des municipalisations, c'est-à-dire le retrait aux associations MJC de leurs locaux.

Écartèlement du socioculturel 1977-1983

A la fin de la décennie, les MJC et le socioculturel d'une façon générale subissent plusieurs mises en cause. Sur le plan économique, la situation des MJC se dégrade avec le désengagement financier de l'État qui aggrave la dépendance vis-à-vis des municipalités. Les bases de l'édifice institutionnel des MJC, associations, État, municipalités et fédérations sont fragilisées. La victoire de François Mitterrand en 1981 laisse espérer un temps une amélioration. Le ministère du Temps libre augmente de manière significative le nombre de postes FONJEP et une convention pluriannuelle est même signée avec l'État. Mais dès 1983, le tournant de la rigueur budgétaire limite les effets de cette politique.

Au niveau local, les élections

municipales de 1977 avaient suscité également un espoir parmi les militants des MJC, d'autant plus que dans un certain nombre de villes moyennes, des élus issus de leurs rang siégeaient désormais au conseil municipal. Avec le recul, la victoire de nombreuses équipes de gauche en 1977 paraît avoir favorisé une institutionnalisation des politiques culturelles locales qui mettaient en cause la place que pouvaient occuper sur la scène locale des associations polyvalentes comme les MJC. La croissance du nombre de postes attendue par certains n'eut pas lieu, même si, par ailleurs, les ressources des MJC avaient pu augmenter. Les municipales de 1983 amènent la victoire de nombreuses listes de l'opposition de droite,

*Noms connus : Fédération Régionale
H.J.C., U.D. et F.D. de la Région Parisienne
C.A. Régionale*

FEDERATION REGIONALE DES MAISONS DES JEUNES ET DE LA CULTURE DE LA REGION PARISIENNE
54 Bld des Batignolles - 75 017 PARIS - Tel : 387 66 83

REÇU
le 07 SEP. 1977

APPEL

Par notre Fédération Régionale, la Fédération Française et par la presse, vous avez eu connaissance de l'expulsion, le 8 août au petit matin, de la MJC Théâtre des Deux Portes, ordonnée par Monsieur Jacques CHIRAC, Maire de Paris.

Depuis lors, plusieurs actions : conférences de presse, manifestation et gala de soutien ont eu lieu à l'initiative de la M.J.C. - Théâtre des Deux Portes et de son comité de soutien, actions dans lesquelles notre Fédération Régionale et la Fédération Française ont pris toute leur place.

Afin de souligner de façon concrète la protestation de l'ensemble des M.J.C., devant une attitude aussi injuste qu'autoritaire, sur proposition de la Fédération Française, nous avons décidé, la Fédération Française, la Fédération Régionale et la M.J.C. - Théâtre des Deux Portes, d'accompagner le Président Robert LENOIR

à la M.J.C. 46, rue Louis Lumière Paris 20ème
le **SAMEDI 17 SEPTEMBRE** à 18 HEURES

afin d'en réclamer les clés à l'A.J.A.P. (Association des Jeunes des Administrations Parisiennes) installée abusivement dans les lieux par la Police.

Bien évidemment, notre Fédération Régionale, concernée au premier chef, est solidaire de la M.J.C. - Théâtre des Deux Portes comme de toutes les M.J.C. et Associations qui défendent les libertés fondamentales et leur droit à la vie associative.

Il va donc de soi que j'accompagnerai le Président de la Fédération Française des M.J.C. et le Président de la M.J.C. - Théâtre des Deux Portes dans cette démarche.

En raison même de la période "judicieusement choisie" du mois d'Août, pour porter des coups à la vie démocratique dans ce pays, cette action du 17 septembre ne doit pas passer inaperçue.

C'est pourquoi j'invite l'ensemble des Présidents des M.J.C., Unions et Fédérations Départementales de notre Région à nous soutenir par leur présence le :

SAMEDI 17 SEPTEMBRE
devant la M.J.C., 46 rue Louis Lumière Paris 20ème

Par ailleurs, le Comité de Soutien de la M.J.C. - Théâtre des Deux Portes appelle les Organisations qui le composent, les adhérents de la M.J.C. et la population du 20ème arrondissement à être présents.

Vous comprendrez l'impérieuse nécessité pour l'ensemble des M.J.C. de dénoncer le mauvais coup porté à l'une d'entre-elles par le Maire de Paris.

L'importance et l'unanimité du soutien que reçoit la M.J.C. - Théâtre des Deux Portes doivent être indiscutablement renforcés par la démarche de

L'ENSEMBLE DES PRESIDENTS DE NOS ASSOCIATIONS DE LA REGION (160 M.J.C. dans la Région Parisienne - 160 personnes présentes au moins).

Certain de compter sur vous dans ce combat institutionnel, ensemble nous démontrerons une fois de plus que les M.J.C. sont des associations actives, responsables et résolues à défendre leurs droits.

Rendez-vous **SAMEDI 17 SEPTEMBRE à 17 H 30 DEVANT la M.J.C. - 46 rue Louis Lumière Paris 20ème, derrière la banderole de la Fédération Régionale.**

Le Président
L. DESCHAMPS

P.S. : Il ne s'agit pas d'organiser une manifestation de masse spectaculaire, mais bien évidemment la présence de délégations des M.J.C. conduites par leurs Présidents ne fera que renforcer la démonstration de notre solidarité et de la condamnation des décisions du Maire de Paris.

IMP. FONJEP - 888 80 81

Une affiche illustrant un conflit dans les années 1970: la MJC du Théâtre des Deux Portes et la ville de Paris entre 1974 et 1978, Archives départementales du Val-de-Marne, 513 J 715

qui s'accompagne de dénonciations de postes de directeurs de MJC et plus rarement de municipalisation d'équipement. L'ensemble de ces mesures, ajoutées à la décentralisation administrative contribuent à fragiliser la situation des MJC locales mais plus encore de leurs fédérations, affaiblies également par le vieillissement de la population des directeurs³.

A ces difficultés, il convient d'ajouter ce que le sociologue Jacques Ion a alors appelé « la mise en cause du socioculturel » qui touche de plein fouet des MJC qui s'étaient efforcées de concilier une orientation culturelle avec une dimension sociale. Or, on assiste dès le milieu des années 1970 à des critiques parfois sévères de la part d'hommes de théâtre contre la médiocrité esthétique du socioculturel. Jérôme Deschamps fait des MJC une de ses cibles favorites et met en scène une satire sévère de la socioculture dans la *Veillée* à Nanterre en 1984. L'ouverture d'équipements culturels spécifiques dans les villes moyennes puis les petites villes limite de fait l'action des MJC. Mais celles-ci sont également mises en cause sur le volet social de leur action, en raison de l'essor des centres sociaux depuis le début des années 1970. Dépassant leur public traditionnel composé d'enfants et de mères de famille, ils peuvent tout autant que les MJC prétendre au statut de maisons pour tous. Leur implantation et leur mode d'action leur garantissent une plus grande réussite en milieu populaire, facilitée également par les conditions de financement, moins mauvaises du côté des caisses d'allocations familiales qui les subventionnent par le biais de la prestation de service que du côté de Jeunesse et sports, partenaire historique des MJC. Surtout, les centres sociaux sont moins dépendants des ressources communales.

Globalement au tournant des années 1980, la polyvalence qui avait été l'atout des MJC est en train de se retourner contre elles. La naissance d'une nouvelle question de la jeunesse (chômage et polarisation autour de la figure médiatique de la seconde génération immigrée) rend encore plus complexe la situation des MJC. Entre 1977 et 1982, l'action publique en direction des jeunes est réorientée des loisirs vers l'insertion économique et sociale (rapport Schwartz de septembre 1981). Les MJC semblent assez mal préparées à cette mutation, dans un contexte où leur situation économique et institutionnelle est fragilisée.

Adaptations institutionnelles et orientation sociale 1983-200...

L'organisation fédérale des MJC subit le contrecoup de ces mutations difficiles, surtout à la FFMJC. L'UNIREG du fait de sa structure peu centralisée, de sa moindre professionnalisation et de son implantation d'abord rurale paraît moins concernée par ces changements. Toutefois

³ Les deux réseaux de MJC disposaient d'un système de péréquation entre les postes de directeurs de MJC, au niveau national (FFMJC dans le cadre du CIRP) ou au niveau régional (UNIREG). La viabilité économique de ce système reposait –après le retrait financier de l'Etat– sur l'arrivée de jeunes directeurs dont la faiblesse des rémunérations permettait de compenser celles des directeurs ayant davantage d'ancienneté.

son importance ne cesse de décroître. A la FFMJC, le rejet du plan Kolpak (du nom du délégué général) en mai 1981 avait matérialisé le premier conflit interne à la fédération depuis 1969. Il portait sur la gestion centralisée du personnel et le rapport entre les régions et le centre fédéral. Tous les débats et ruptures des années 1980 et 1990 y trouvent leurs origines. Ils éclatent en conflit ouvert en 1987, dans un contexte de graves difficultés économiques (plan de licenciement) lors de l'assemblée générale du Mans, où la division de la fédération paraît évidente.

De manière schématique, on peut écrire qu'elle débouche cinq ans plus tard sur la création de l'Association de recherche, d'études et de gestion sociale du champ socioculturel et des MJC (AREGES-MJC) qui regroupe des fédérations régionales qui souhaitent abandonner une gestion centralisée du personnel, cogérée avec les syndicats, en particulier la FERC-CGT. Les MJC sont alors divisées entre trois réseaux : FFMJC, UNIREG et la nouvelle AREGES-MJC. En 1994, ces deux dernières s'unissent dans la Confédération des MJC de France (CMJCF) qui fait de l'indépendance de chacune des fédérations régionales un principe fondamental. L'arrière-plan de ces transformations institutionnelles est la lutte contre le syndicat FERC-CGT qui conserve un poids non négligeable chez les directeurs de la FFMJC.

Les quelques points communs entre la scission de 1969 et celle de 1992-1994 ne doivent pas conduire à établir un parallèle qui serait trompeur. Si certaines des questions en jeu perdurent depuis 1969, la crise des années 1990 ne dépasse pas le cadre de quelques cercles de professionnels et de militants. L'époque est bien révolue où, comme en 1969, la crise des MJC était suivie au plus haut niveau de l'Etat, où la presse en rendait très régulièrement compte. Le conflit passe inaperçu des adhérents de base.

Le nombre de MJC stagne au niveau atteint au début des années 1980 (autour de 1400 MJC), mais la stabilité de ce chiffre global cache des transformations importantes. Un nombre important de MJC implantées dans des villes moyennes et des petites villes ont vu leur rôle décliner, quand elles n'ont pas disparu. Les fonctions culturelles qu'elles assumaient dans les années 1970 ont fortement décliné. Ces MJC en position centrale, polyvalente représentaient pour beaucoup de directeurs la véritable MJC. A l'inverse, les MJC de quartiers, en particulier des quartiers populaires ont dans l'ensemble mieux résisté et se sont même parfois développées. Elles sont entrées dans la logique des politiques de la ville. Plusieurs centaines sans doute⁴ ont obtenu l'agrément centre social, qui indique la dimension sociale grandissante de leur action. Le secteur « jeunesse » a repris depuis le milieu des années 1980 une grande importance, et les MJC touchent vraisemblablement davantage de jeunes d'origine populaire

⁴ La prudence est de mise, faute de statistiques nationales.

qu'au cours des années 1960 et 1970. De nombreuses maisons se sont lancées avec succès dans l'accompagnement des jeunes, en particulier pour des projets artistiques.

Il est toutefois difficile de dresser un tableau d'ensemble, tant l'hétérogénéité des MJC a crû depuis les années 1980. Cette diversité tient également à ce que les fédérations de MJC regroupent aujourd'hui des MJC et d'autres associations d'éducation populaire qui ne possèdent pas les statuts des MJC. De plus, les statistiques globales font défaut. C'est là, l'une des conséquences des difficultés des fédérations : leur appauvrissement ne leur permet plus d'engager des enquêtes nationales.

La FFMJC comme la CMJCF peuvent apparaître engluées dans des difficultés institutionnelles. Mais elles n'en ont pas moins réussi à impulser au niveau national un certain nombre d'actions nouvelles. Ainsi dans le domaine culturel, la FFMJC a mené une réflexion importante depuis la fin des années 1980, inspirée par Christian Maurel (notion du « travail de la culture ») et Franck Lepage. La CMJCF s'est penchée sur la dimension internationale des MJC, avant d'entamer une réflexion autour de l'action culturelle à partir du milieu de la décennie 2000. Les deux fédérations se réclament aujourd'hui de l'éducation populaire mais également de l'économie sociale et solidaire. Il faut y voir la volonté de prendre en compte la dimension de plus en plus sociale de l'action menée dans les MJC mais sans doute également le signe d'une incertitude quant aux objectifs futurs des MJC.

Alors que les MJC viennent de fêter le soixantième anniversaire de leur fondation, elles apparaissent comme l'un des réseaux les plus importants du secteur socioculturel. Elles ont toutefois perdu la première place qui était la leur jusqu'au milieu des années 1970, lorsqu'elles paraissaient incarner l'avenir de l'éducation populaire (institutionnalisation, professionnalisation) et qu'elles dépassaient de loin l'ensemble des autres réseaux par le nombre des structures affiliées et la force de leur appareil administratif. L'époque où la fédération pouvait proclamer les MJC « institution de base de l'éducation populaire » est bien révolue, les MJC ayant plus que d'autres associations souffert du retrait de l'intervention de l'Etat en matière de jeunesse et d'éducation populaire.

Laurent BESSE

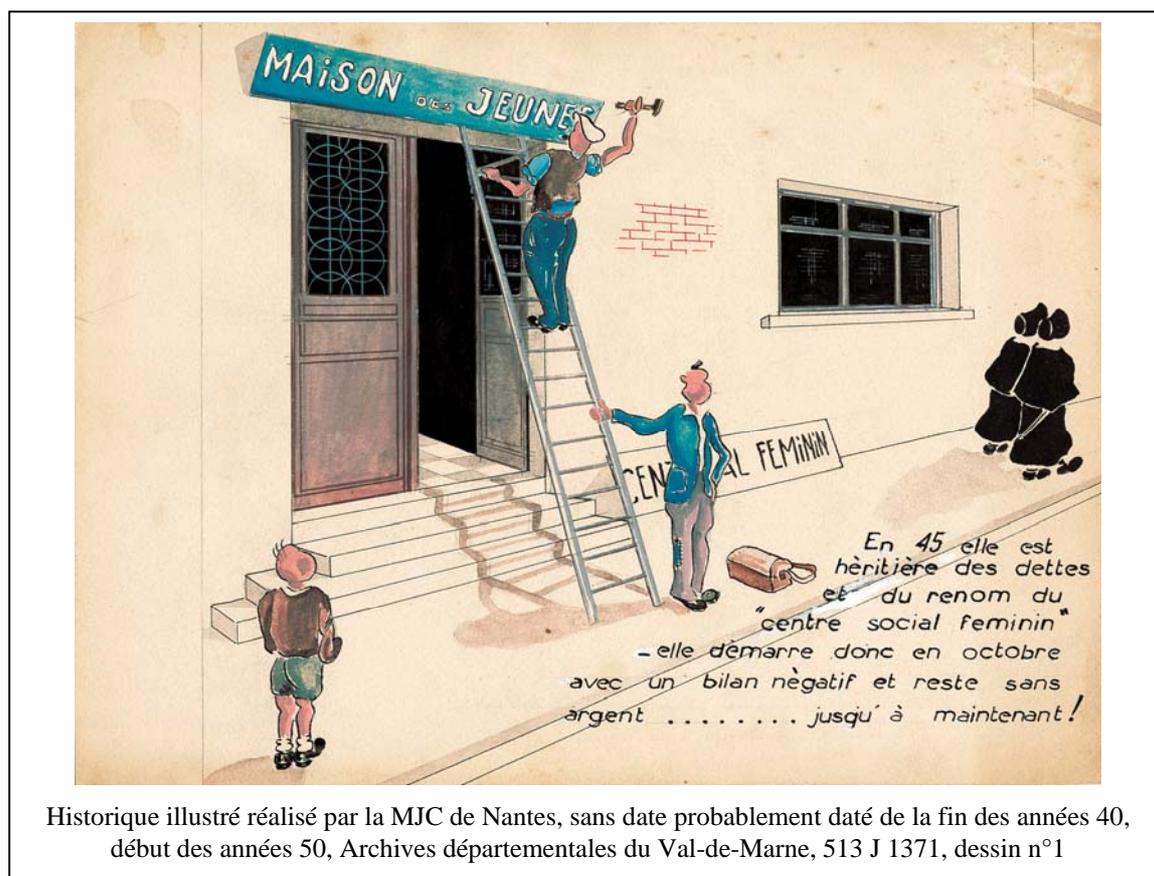
maître de conférences en histoire, IUT « Carrières sociales » de Tours

Références :

BESSE Laurent, *Les MJC de l'été des blousons noirs à l'été des Minguettes 1959-1981*, Presses universitaires de Rennes, coll. Histoire, 2008. (version condensée de la thèse soutenue sous la direction d'Antoine Prost à l'université Paris I en nov. 2004)

MAUREL Christian, *Les Maisons des jeunes et de la culture en France depuis la Libération. Genèse et enjeux*, thèse de sociologie sous la direction de Jean-Claude Passeron, EHESS, 1992.

PAQUIN Claude, « De la République des jeunes à la FFMJC », *Les Cahiers de l'animation*, n°57-58, 4^e trim. 1986, p. 231-234.



Les notices biographiques de militants des MJC peuvent se trouver dans

- ✓ POUJOL Geneviève et ROMER Madeleine, *Dictionnaire biographique des militants XIXe-XXe siècles. De l'éducation populaire à l'action culturelle*, L'Harmattan, 1996
- ✓ et à mesure de la parution de ses volumes dans *Le Maitron* : PENNETIER Claude (dir.), *Le Maitron. Dictionnaire biographique Mouvement ouvrier Mouvement social, de 1940 à mai 1968*, Les Editions de l'Atelier CNRS, 5 vol. parus (en 2009).